Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260305-D2026_03_03-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 03 – 03**
Décision du 5 mars 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **5 mars** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	20 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 21 Votants : 28 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Laëtitia MIRALLES, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Melaine MORIN, Rozanne JAMAIN, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Jean-Claude BELINE (pouvoir à Denis GATEL), Olivier BODIN, Chantal LOUIS (pouvoir à Laëtita MIRALLES), Christian NIEL (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN, Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Anne CARREE), Jean-Benoît DUFOUR (pouvoir à Christelle GAUTIER), Dominique MARCHAND (pouvoir à Melaine MORIN), Evelyne PANNETIER (pouvoir à Sophie RANDUINEAU-PIROT).
Absents	Anne MALLET.
Secrétaire de séance	Anne CARREE.

We Ker : cotisation 2026

Marielle MURET-BAUDOIN rappelle que l'association We Ker exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Elle joue un rôle essentiel, d'une part, dans l'accompagnement des parcours professionnels des jeunes du territoire et, d'autre part, dans le développement de l'emploi durable en étroite collaboration avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Cette association résulte depuis le 1er janvier 2018 de la fusion de la MEIF (Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle) et de la Mission Locale de Rennes et rayonne à l'échelle du bassin d'emploi de Rennes. Cette fusion a entrainé la mise en place d'antennes sur les territoires (hors agglomérations).

Le Pays de Châteaugiron Communauté est donc intégré dans l'antenne Nord-Est qui comprend également Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné Communauté. L'antenne dont le siège est actuellement basé à Liffré-Cormier Communauté est gérée par un comité dont les modalités de fonctionnement ont été fixées par le règlement intérieur de l'association et est composée des plusieurs membres (un élu de chacun des 3 EPCI, un représentant élu du Conseil départemental, un représentant élu du Conseil régional, un représentant de la Direccte et la direction de We Ker).

Par délibération n°2019-07-05 en date du 11 juillet 2019, le Conseil communautaire a validé la mise en œuvre de cette offre de service par la signature d'une convention de partenariat entre We Ker et le Pays de Châteaugiron Communauté.

Cette convention a pour principaux objectifs de rendre lisibles les offres de services de chacune des structures, d'assurer une cohérence dans l'accompagnement des publics et de coordonner l'animation territoriale.

Les conseillers de We Ker ont pour mission d'assurer l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans sur les volets emploi, formation, insertion, santé, mobilité et logement. Des permanences quasi-quotidiennes sont organisées par un salarié de We Ker qui intervient dans les 2 antennes du Point Accueil Emploi, à Châteaugiron et à Noyal-sur-Vilaine.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260305-D2026_03_03-DE

Depuis 2019, la cotisation-adhésion annuelle pour le financement des services de We Ker était fixée initialement à 1,50 € / habitant pour chaque EPCI de l'antenne.

Au regard du fait que les financements de la structure ne lui permettaient plus en 2024 de couvrir ses besoins essentiels de fonctionnement (en raison d'une augmentation des coûts liés à une forte augmentation de l'activité, d'une augmentation des coûts liés aux locaux, des décisions de la branche professionnelle ayant un impact sur la masse salariale, etc.), le Conseil communautaire du 14 novembre 2024 a validé l'augmentation de la cotisation annuelle de 0,20 € par habitant en la lissant de 0,10 € par an et par habitant pour les années 2024 et 2025.

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir cette cotisation de 1,70 €/habitant dans le cadre de la convention de partenariat entre le Pays de Châteaugiron Communauté et We Ker.

Christelle HOUIZOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (27 pour, 1 abstention), décide :

- ✓ de valider le montant de la cotisation annuelle à 1,70 €/habitant pour l'année 2026, selon les modalités mentionnées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Anne CARREE